

DEPARTEMENT DU NORD
CCAS de SEBOURG

DELIBERATION N° 07.05/2024

-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT DEUX MAI à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

-=-=-=-=-

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16/05/2024

-=-=-=-=-

PRESENTEES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Catherine TONDREAU - Marcel PATOU - Thomas HALLUIN - Martine BASSEZ - Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s :

Jeannine FLAMENT - Sylvie GUILLEMIN - Dominique BUSSIGNIES - Florence LIENARD

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Délégation de signature pour autoriser la signature de la convention entre le CCAS et la Commune concernant la refacturation des dépenses de fonctionnement occasionnées par les services de la micro-crèche

Après avoir entendu M le Président sur la nécessité de signer une convention entre le CCAS de Sebourg et la COMMUNE de Sebourg,

L'assemblée autorise, à l'unanimité, M le Président, ou Me la Vice-Présidente, Me BAURIN, à signer la convention ad'hoc, jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 28.05.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
27.05.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-265905596-
20240522-240527_D1340SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas Halluin



Le Président,
Bruno CELLIER